

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014, à la salle du conseil « J. Anthime Lalande », à dix-neuf heures trente, à laquelle séance étaient présents(es) :

| | |
|--------------------------|------------------------|
| Monsieur le conseiller : | Gaétan Lacelle |
| Monsieur le conseiller : | Louis-Philippe Poirier |
| Madame la conseillère: | Diane L'Heureux |
| Monsieur le conseiller : | Ignace Denuette |
| Madame la conseillère: | Nathalie Auger |
| Madame la conseillère : | Carole Tremblay |

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

Monsieur Robert Généreux, secrétaire-trésorier et directeur général, était également présent.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes de mars 2014
- 1.4 Renouvellement des contrats d'assurance collective
- 1.5 Dons aux organismes
- 1.6 Appui à la motion adoptée à l'Assemblée nationale en regard avec les compteurs intelligents
- 1.7 Entériner la lettre d'entente 2014-01 entre la Municipalité, le SFCP, section locale 2907 et monsieur David Meilleur
- 1.8 Congé du 1^{er} juillet 2014
- 1.9 Politique d'immobilisations

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Dépôt du certificat du directeur général relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2014-380 décrétant une dépense de 172 000 \$ et un emprunt de 172 000 \$ pour l'acquisition d'un poste de commandement pour le Service de la prévention des incendies.
- 2.2 Autorisation d'appel d'offres, poste de commandement pour le Service de la prévention des incendies
- 2.3 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel 2013

3 TRANSPORTS

- 3.1 Résolution d'appui au Club quad Hauts-Sommets
- 3.2 Avis de motion – règlement modifiant l'article 5 du règlement numéro 2010-346 autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins de la Municipalité
- 3.3 Acquisition d'une tondeuse commerciale
- 3.4 Travaux de balayage des rues
- 3.5 Acquisition d'un rouleau compacteur
- 3.6 Déneigement et sablage des stationnements, complexe municipal

4 HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Achat d'un camion pour la Régie des eaux
- 4.2 Entériner l'avance sur l'ajustement de carburant diesel en vertu du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Projet domiciliaire Domaine Ste-Croix, accord de principe
- 5.2 Dérogation mineure, matricule 1742-07-5687
- 5.3 Résultat de l'appel d'offres S2014-03 – gérance et contrôle des accès des débarcadères
- 5.4 Poste de lavage des bateaux, heures d'ouverture

5.5 Renouvellement de l'adhésion au Conseil régional de l'Environnement des Laurentides

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge 2014, participation financière

6.2 Demande d'aide financière au Mouvement national des Québécoises et Québécois

6.3 Ratifier l'aide financière - Fête nationale de Nominique

6.4 Fête nationale du Québec, demande au ministère des Transports du Québec pour la fermeture temporaire de la Route 321

6.5 Renouvellement de notre adhésion à Plein Air Haute-Rouge

6.6 Autorisation de signature – contrat de location salles municipales et infrastructures de loisirs

6.7 Festival classique des Hautes-Laurentides

6.8 Avis de motion, règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 2014-379 régissant la location des salles municipales et infrastructures de loisirs

7. DÉPÔT DES RAPPORTS

7.1 Service de la prévention des incendies

7.2 Service des travaux publics

7.3 Service de l'urbanisme

7.4 Service des loisirs

8. INFORMATION DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Résolution 2014.04.080

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.081

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014, tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.082

Autorisation de paiement des comptes du mois de mars 2014

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le paiement des comptes du mois de mars 2014 selon
 - o la liste des chèques totalisant 351 070,64 \$
 - o les prélèvements totalisant 7 881,61 \$
- Pour un GRAND TOTAL de 358 952,25 \$

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.083

Renouvellement des contrats d'assurance collective

CONSIDÉRANT que les contrats d'assurance collective auprès du Régime d'assurance collective des Chambres de Commerce sont à échéance le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'offre du Régime d'assurance collective des Chambres de Commerce;

CONSIDÉRANT l'accord du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2907, pour le renouvellement de leur contrat d'assurance collective avec le Régime d'assurance collective des Chambres de Commerce;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'accepter l'offre du Régime d'assurance collective des Chambres de Commerce et d'autoriser le directeur général, ou son remplaçant, à signer pour et au nom de la municipalité de Nominique, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.084

Dons aux organismes

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière reçues de divers organismes;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'accorder les dons suivants :

Association des Résidents du Grand Lac Nominique : 866,41 \$

Association des Parents d'enfants handicapés des Hautes-Laurentides : 300 \$

École Polyvalente Saint-Joseph : 100 \$

École du Méandre : 200 \$

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.085

Appui à la motion adoptée à l'Assemblée nationale en regard avec les compteurs intelligents

CONSIDÉRANT que la Régie de l'énergie a autorisé, en octobre 2012, le remplacement des compteurs appartenant à Hydro-Québec par des compteurs de nouvelle génération et qu'elle a approuvé les frais, modalités et conditions d'une « option de retrait » pour les clients qui refusent l'installation de ce type de compteur;

CONSIDÉRANT la motion unanime de l'Assemblée nationale du Québec le 29 mai 2013 qui « demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs intelligents »;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE POIRIER

ET RÉSOLU d'appuyer la motion adoptée à l'Assemblée nationale du Québec demandant à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs « intelligents » et de leur offrir le choix d'un autre type de compteur sans leur imposer des frais punitifs.

Il est également résolu de faire parvenir copie de cette résolution au greffier de la Régie de l'énergie afin qu'elle soit versée au dossier tarifaire R3854-2013.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.086

Entériner la lettre d'entente 2014-01 entre la Municipalité, le SFCP, section locale 2907 et monsieur David Meilleur

CONSIDÉRANT le changement de statut d'employé de monsieur David Meilleur;

CONSIDÉRANT les discussions entre les représentants de la Municipalité et le Syndicat;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'entériner la signature de la lettre d'entente 2014-01 intervenue entre la Municipalité, le SFCP, section locale 2907 et monsieur David Meilleur.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.087

Congé du 1^{er} juillet 2014

CONSIDÉRANT la demande des employés à savoir déplacer le congé du mardi 1^{er} juillet au lundi 30 juin 2014;

CONSIDÉRANT que la loi nous permet de déplacer le congé de la fête du 1^{er} juillet;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'acquiescer à la demande des employés, de maintenir ouvert les bureaux municipaux le mardi 1^{er} juillet 2014 et de les fermer, le lundi 30 juin 2014.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.088

Politique d'immobilisations

CONSIDÉRANT que la dernière politique d'immobilisations a été adoptée le 13 décembre 2010, par résolution 2010.12.277;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis qu'il est important d'en effectuer la mise à jour;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'adopter la politique d'immobilisations suivante :

| <u>Catégorie et description générale</u> | <u>Minimum</u> | <u>Durée</u> |
|--|-----------------------|---------------------|
| <u>INFRASTRUCTURES :</u> | | |
| Eau potable | | |
| - Usine de traitement de l'eau potable | 25 000 \$ | 25 ans |
| - Conduites d'eau potable | 25 000 \$ | 25 ans |
| - Équipements | 5 000 \$ | 5 ans |
| Réseau routier : | | |
| - Prise en charge de chemin ou rue | 25 000 \$ | 10 ans |
| - Travaux de construction, d'amélioration et de rénovation majeure de chemin, rue, route, pont | 25 000 \$ | 10 ans |
| - Surfaçage d'origine ou majeur | 25 000 \$ | 10 ans |
| - Trottoirs | 15 000 \$ | 10 ans |
| - Système d'éclairage de rues | 15 000 \$ | 10 ans |

| | | |
|--|-----------|------------|
| Aménagement des parcs et terrains de jeux | 10 000 \$ | 5 ans |
| - Amélioration parcs et terrains de jeux | 10 000 \$ | 5 ans |
| Autres infrastructures | 10 000 \$ | 10 ans |
| <u>BÂTIMENTS</u> | | |
| - Édifices administratifs, communautaires, récréatifs et garage | 50 000 \$ | 25 ans |
| - Amélioration | 20 000 \$ | 10 ans |
| <u>ACQUISITION DE VÉHICULES</u> | | |
| - Automobiles | 10 000 \$ | 5 ans |
| - Véhicules lourds | 10 000 \$ | 10 ans |
| - Autres véhicules à moteurs | 10 000 \$ | 5 ans |
| <u>AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU</u> | | |
| - Équipement informatique | 5 000 \$ | 3 ans |
| - Équipement téléphonique | 5 000 \$ | 5 ans |
| - Ameublement et équipement de bureau | 5 000 \$ | 5 ans |
| - Autres | 10 000 \$ | 5 ans |
| <u>MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENTS DIVERS</u> | | |
| - Machinerie lourde | 15 000 \$ | 10 ans |
| - Unités mobiles (dégeleuse, déchiqueteuse) | 10 000 \$ | 10 ans |
| - Autres | 7 500 \$ | 5 ans |
| <u>TERRAINS</u> | | |
| - Tous les terrains, rattachés ou non à d'autres immobilisations | | Non amorti |

D'abroger la résolution 2010.12.277 concernant la politique d'immobilisations.

ADOPTÉE

Dépôt du certificat du directeur général relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2014-380 décrétant une dépense de 172 000 \$ et un emprunt de 172 000 \$ pour l'acquisition d'un poste de commandement pour le Service de la prévention des incendies

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le secrétaire de l'assemblée dépose le certificat du directeur général relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2014-380 décrétant une dépense de 172 000 \$ et un emprunt de 172 000 \$ pour l'acquisition d'un poste de commandement pour le Service de la prévention des incendies.

- Le nombre de personnes habiles à voter : 3721
- Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu : 383
- Le nombre de demandes enregistrées : 13
- Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Résolution 2014.04.089

Autorisation d'appel d'offres, poste de commandement pour le Service de la prévention des incendies

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE POIRIER

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général, ou son remplaçant, à procéder aux différentes étapes d'appel d'offres publiques dans le but d'acquérir un poste de commandement pour le Service de la prévention des incendies.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.090

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Rapport annuel 2013

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activité annuel;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

CONSIDÉRANT que le rapport d'activité 2013 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Nominingue en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE POIRIER

ET RÉSOLU que le rapport d'activité de l'année 2013 soit adopté tel que déposé, et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.091

Résolution d'appui au Club quad Hauts-Sommets

CONSIDÉRANT la demande du Club quad Hauts-Sommets de traverser le pont du lac Barrière, situé sur la Route 321, sur une distance approximative de trois cent vingt (320) mètres soit à partir du chemin des Bruants et en direction nord sur le chemin du Tour-du-Lac (extrémité nord du terrain du 1653, chemin du Tour-du-Lac);

CONSIDÉRANT que Nominingue accepte le partage de la voie publique entre les automobilistes et les véhicules hors routes (VHR);

CONSIDÉRANT la demande du Club quad Hauts-Sommets de déplacer vers le nord sur une distance d'environ cent cinquante (150) mètres, le panneau de signalisation de vitesse de 70km/h afin que la zone de partage soit entièrement dans une zone de 70km;

CONSIDÉRANT que Nominingue est d'avis que ceci augmentera l'essor récréotouristique;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU que Nominingue appuie le Club quad Hauts-Sommets dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec pour une autorisation de circuler sur une partie de la Route 321 afin de traverser le pont du lac Barrière et pour le déplacement d'un panneau de signalisation de vitesse dans ce secteur.

Il est de plus résolu de demander au ministère des Transports du Québec d'accorder les autorisations en conséquence et de procéder aux modifications requises.

ADOPTÉE

Avis de motion – règlement modifiant l'article 5 du règlement numéro 2010-346 autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins de la Municipalité

MONSIEUR IGNACE DENUTTE donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil d'un règlement modifiant l'article 5 du règlement numéro 2010-346 autorisant la circulation de véhicules hors route

sur certains chemins de la Municipalité pour ajouter le chemin des Faucons, à partir de l'ancien chemin Chapleau jusqu'au chemin des Gros-Becs, le chemin des Gros-Becs, entre le chemin des Faucons et le chemin des Bruants, et le chemin des Bruants, entre le chemin des Gros-Becs et la Route 321.

Résolution 2014.04.092
Acquisition d'une tondeuse commerciale

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit remplacer sa tondeuse à gazon;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins, les prix obtenus des différents fournisseurs et la recommandation des représentants de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat d'une tondeuse commerciale de marque « John Deere », modèle Z925M de 54 pouces de tonte, de « Centre d'Équipements Verts du Nord », au montant de dix mille six cent soixante-et-onze dollars (10 671 \$), plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission numéro 33490, reçue le 26 mars 2014, ainsi qu'aux clarifications reçues par courriel le 31 mars 2014;

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement pour en défrayer les coûts. Le remboursement de cet emprunt devant s'effectuer sur une période de quatre (4) ans, et dont le premier versement deviendra dû en 2015;

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement de l'achat dès l'acceptation et la réception de l'avis de conformité produit par le directeur du Service des travaux publics;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer tous les documents pertinents à l'acquisition de l'équipement précité.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.093
Travaux de balayage des rues

CONSIDÉRANT le besoin d'aide externe pour les travaux de balayage des rues de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à engager une dépense n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) pour les travaux de balayage des rues.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.094
Acquisition d'un rouleau compacteur

CONSIDÉRANT le besoin pour la Municipalité d'acquérir un rouleau compacteur;

CONSIDÉRANT les recherches effectuées et la proposition de monsieur Simon Vanier de « Asphalte Bélanger » pour la vente d'un rouleau compacteur usagé;

CONSIDÉRANT les résultats de la vérification mécanique effectuée par « Équipement Laurentien Enr. », en date du 31 mars 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE POIRIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'achat d'un rouleau « compac », année 2009, modèle T175V de « Asphalte Bélanger », au montant de huit mille dollars (8 000 \$), plus les taxes applicables;

D'autoriser le paiement des frais d'inspection au montant de deux cent six dollars (206 \$), plus les taxes applicables, ainsi que les frais de réparation pour un montant n'excédant pas sept cent vingt-quatre dollars et vingt-sept cents (724,27 \$), plus les taxes applicables, auprès de « Équipement Laurentien Enr. »;

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement pour en défrayer les coûts. Le remboursement de cet emprunt devant s'effectuer sur une période de quatre (4) ans, et dont le premier versement deviendra dû en 2015;

D'autoriser le directeur général à procéder au paiement de l'achat dès l'acceptation et la réception de l'avis de conformité produit par le directeur du Service des travaux publics;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.095

Déneigement et sablage des stationnements, complexe municipal

CONSIDÉRANT l'offre de Recyclage Jorg inc. pour le déneigement et le sablage des stationnements du complexe municipal en date du 5 mars 2014;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la Municipalité face au travail effectué;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de service de Recyclage Jorg inc., pour le déneigement et le sablage des stationnements du complexe municipal, pour une période de trois ans, soit 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, au montant de cinq mille dollars (5 000 \$), plus les taxes applicables, par année.

D'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.096

Achat d'un camion pour la Régie des eaux

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-des-Écorces a invité deux concessionnaires automobiles à soumissionner pour la fourniture d'un camion pour la Régie des eaux;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est déroulée le vendredi 7 mars 2014 à 15h à l'Hôtel de ville de Lac-des-Écorces;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues, prix toutes taxes incluses, à l'heure légale d'ouverture des soumissions, soit :

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Gérard Hubert Auto Ltée | 32 623,19 \$ |
| Auto Mont Chevrolet Buick GMC Ltée | 32 147,81 \$ |

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été étudiées par la municipalité pour vérifier leurs conformités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'acheter le camion chez Auto Mont Chevrolet Buick GMC Ltée puisque son prix de 32 147,81 \$ est le plus bas et qu'il est conforme en tout point.

Il s'agit d'un GMC C1500 SIERRA DOUBLE CAB 2014.

Cette dépense au montant de 28 996,01 \$ sera partagée entre les municipalités parties à l'entente de la Régie des eaux selon les pourcentages établis, soit :

| | | |
|-----------------|-----|--------------|
| Kiamika | 15% | 4 349,40 \$ |
| Lac-Saint-Paul | 10% | 2 899,60 \$ |
| Nominingue | 25% | 7 249,00 \$ |
| Lac-des-Écorces | 50% | 14 498,01 \$ |

Il est aussi résolu de mandater le directeur général Jean Bernier ou la directrice générale adjointe Nathalie Labelle à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-des-Écorces, tous les documents nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.097

Entériner l'avance sur l'ajustement de carburant diesel en vertu du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles entre Recyclage Jorg inc. et la Municipalité inclut une clause d'ajustement relative à la variation de coût du carburant diesel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette clause et selon les calculs de la Municipalité, il y a des ajustements à faire pour l'année 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'entériner l'avance de six mille dollars (6 000 \$), plus taxes applicables, versée à Recyclage Jorg, sur l'ajustement de carburant diesel en vertu du contrat de collecte et transport des matières résiduelles pour l'année 2013.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.098

Projet domiciliaire Domaine Ste-Croix - accord de principe

CONSIDÉRANT la présentation d'un projet d'habitation aux abords du Petit lac Nominingue, chemin des Grands-Ducs;

CONSIDÉRANT que ce projet respecte les normes prescrites au règlement de zonage numéro 2012-362;

CONSIDÉRANT que ce dossier est à l'état embryonnaire et ne peut pas faire l'objet d'un plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) pour l'instant;

CONSIDÉRANT que ce projet a été présenté aux membres du Comité consultatif d'urbanisme, assistés des membres du conseil, et que ce projet a été jugé souhaitable pour la communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU que la municipalité de Nominingue accepte le plan d'aménagement d'ensemble et, que par conséquent, l'élaboration plus détaillée en vue de l'obtention d'un plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) et par la suite les demandes de permis requis peuvent être amorcées.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.099

Dérogation mineure, matricule 1742-07-5687

Monsieur le maire offre aux personnes présentes la possibilité de s'exprimer sur le sujet. Il n'y a aucune question, ni commentaire.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure #2014-01 du propriétaire du 432, chemin des Cyprès (matricule 1742-07-5687) pour construire une galerie de 1,5 mètre de profondeur par 7 mètres de largeur dans la marge avant;

CONSIDÉRANT que selon le plan #7456, préparé par Simon Jean, arpenteur, la galerie projetée serait à 4,8 mètres de l'emprise du chemin au lieu du 6 mètres requis selon l'article 4.10 du règlement #2012-362;

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovation demandés permettraient de faire une nouvelle façade conforme;

CONSIDÉRANT que les propriétés voisines sont aussi situées dans la marge avant;

CONSIDÉRANT que l'ajout de cette galerie ne causerait pas de préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors de son assemblée le 2 avril 2014;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU d'accorder la demande de dérogation mineure pour le matricule 1742-07-5687 pour la construction d'une galerie de 1,5 mètre de profondeur par 7 mètres de largeur dans la marge avant, le tout tel que montré au plan #7456, préparé par Simon Jean, arpenteur.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.100

Résultat de l'appel d'offres S2014-03 – gérance et contrôle des accès des débarcadères

CONSIDÉRANT l'appel d'offres S2014-03, sur invitation auprès de six (6) contribuables, pour la gérance et le contrôle des accès des débarcadères;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions le 3 avril 2014;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de madame Annie Varennes, pour la gérance et le contrôle des accès des débarcadères, pour la saison 2014 au montant de vingt-six mille sept cent trente-deux dollars et soixante-quinze cents (26 732,75 \$), plus les taxes applicables, pour la saison 2015 au montant de vingt-huit mille quatre cent vingt-six dollars (28 426 \$), plus les taxes applicables, et pour la saison 2016 au montant de vingt-six mille sept cent trente-cinq dollars et soixante-cinq cents (26 735,65 \$), plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'appel d'offres S2014-03.

D'autoriser le directeur général à rembourser les dépôts de garantie de soumission.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à cet effet.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.101

Poste de lavage des bateaux, heures d'ouverture

CONSIDÉRANT que selon l'article 6 du règlement 2012-365 portant sur la protection et la conservation des lacs de Nominique, obligeant à laver les embarcations et accessoires et prévoyant une tarification relative au lavage des embarcations, les heures d'ouverture de la station de lavage doivent être définies par résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU que pour la saison 2014, les heures d'ouverture de la station de lavage des bateaux sont :

Du 16 mai au 31 août :

- Les vendredis, samedis et dimanches : 7 h à 19 h
 - Les lundis, mardis, mercredis et jeudis : 8 h à 19 h
- Le 1^{er} septembre : 7 h à 19 h
Le 2 septembre : 8 h à 19 h

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.102

Renouvellement de l'adhésion au Conseil régional de l'environnement des Laurentides

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) a pour mission de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement ainsi que de favoriser le processus démocratique;

CONSIDÉRANT la participation de la Municipalité au programme de soutien des lacs de Bleu Laurentides offert par le CRE Laurentides;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2014-2015 au Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) pour un montant de cent vingt dollars (120 \$).

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.103

Marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge 2014, participation financière

Monsieur Gaétan Lacelle se retire pour ce point puisqu'il siège à titre de président sur le comité du marathon.

CONSIDÉRANT la tenue d'un marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge, le 12 octobre prochain, qui se déroulera sur le tracé du P'tit Train du Nord, entre la Ville de Rivière-Rouge et la municipalité de Nominique, organisé en collaboration avec Plein Air Haute-Rouge;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a appuyé la tenue de celui-ci par sa résolution 2013.08.241;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'autoriser une aide financière de mille dollars (1 000 \$) versée à l'organisme Plein Air Haute-Rouge; la Municipalité étant partenaire du marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge et, à ce titre, d'engager deux cents (200) heures d'implication de la directrice des loisirs, de la culture et du tourisme.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.104

Demande d'aide financière au Mouvement national des Québécoises et Québécois

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE POIRIER

ET RÉSOLU que madame Marie-Christine Lévesque, directrice des loisirs, de la culture et du tourisme, soit autorisée à formuler pour et au nom de la municipalité de Nominique, une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2014.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.105

Ratifier l'aide financière - Fête nationale de Nominique

CONSIDÉRANT que des activités auront lieu le mardi 24 juin dans le cadre de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité participe à l'organisation et qu'un comité a été formé;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU de ratifier l'aide financière versée au comité Fête nationale de Nominique, au montant de mille cinq cents dollars (1 500 \$).

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.106

Fête nationale du Québec, demande au ministère des Transports du Québec pour la fermeture temporaire de la Route 321

CONSIDÉRANT que les festivités dans le cadre de la Fête nationale du Québec se dérouleront sur une partie de la Route 321, entre les rues St-Pierre et Ste-Anne, le 24 juin prochain;

CONSIDÉRANT que la Route 321 relève de la compétence du ministère des Transports du Québec;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU de demander au ministère des Transports du Québec l'autorisation de fermer temporairement la Route 321, entre la rue St-Pierre et la rue Ste-Anne, à compter de 8 h, le 24 juin, et ce, jusqu'à 9 h, le 25 juin 2014, pour la tenue de nos activités.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.107

Renouvellement de notre adhésion à Plein Air Haute-Rouge

CONSIDÉRANT que Plein Air Haute-Rouge est un organisme engagé dans le développement d'activités de plein air quatre-saisons et, par le fait même, contribue au développement récréotouristique de la région;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAL LACELLE

ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2014 à l'organisme Plein Air Haute-Rouge, pour un montant de mille cinq cents dollars (1 500 \$).

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.108

Autorisation de signature – contrat de location salles municipales et infrastructures de loisirs

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2014-379 régissant la location des salles municipales et des infrastructures de loisirs;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues audit règlement lors de location;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture et du tourisme, ou son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Municipalité, les contrats de location des salles municipales et infrastructures de loisirs.

ADOPTÉE

Résolution 2014.04.109

Festival classique des Hautes-Laurentides

CONSIDÉRANT la tenue de la 16^e édition du Festival classique des Hautes-Laurentides, du 28 juin 2014 au 30 août 2014;

CONSIDÉRANT qu'un concert sera donné à Nominique le 9 août 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière de trois mille sept cent cinquante dollars (3 750 \$) au Carrefour Bois-Chantants pour la programmation globale du Festival classique des Hautes-Laurentides 2014, et le concert à Nominique, le 9 août 2014.

D'autoriser une affectation du fonds culturel pour en défrayer la dépense.

ADOPTÉE

Avis de motion, règlement modifiant l'article 3 du règlement numéro 2014-379 régissant la location des salles municipales et infrastructures de loisirs

MONSIEUR IGNACE DENUTTE donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du conseil d'un règlement modifiant le règlement numéro 2014-379 régissant la location des salles municipales et infrastructures de loisirs.

Dépôt des rapports

Service de la prévention des incendies

[Dépôt du rapport mensuel de mars 2014](#) des statistiques de l'année en cours concernant les interventions du Service des incendies.

Service des travaux publics

[Dépôt du rapport des travaux effectués en mars 2014](#) par le Service des travaux publics.

[Dépôt du rapport relatif à la qualité de l'eau potable et les équipements de l'usine d'eau potable durant le mois de mars 2014.](#)

Service d'urbanisme

[Dépôt du rapport du Service d'urbanisme concernant les permis émis pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014.](#)

Service des loisirs

[Dépôt du rapport du travail effectué durant le mois de mars 2014, par le Service des loisirs.](#)

[Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque, incluant les statistiques.](#)

Résolution 2014.04.110

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Georges Décarie
Maire

Robert Généreux, ing., M.A.
Secrétaire-trésorier et
Directeur général

Certificat de crédit # 2014-04

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de Nomingue aux termes des résolutions adoptées lors de la séance du quatorze avril deux mille quatorze (14 avril 2014).

À Nomingue, ce quatorzième jour d'avril 2014.

Robert Généreux, ing., M.A.
Secrétaire-trésorier et
Directeur général

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.